



nouve//es

Du tri

Lettre d'information pour une
bonne pratique de la collecte sélective - éditée par le Syndicat Mixte du Pays de Craon.

Mars/Avril 2013



Le Syndicat Mixte du Pays de Craon exerce la compétence liée à la gestion des ordures ménagères sur le territoire des communautés de communes du Pays du Craonnais, de la région de Cossé-le-Vivien et de la région de St Aignan / Renazé, ce qui représente 28 361 habitants (population de 2012).

L'exercice de cette compétence porte sur la collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective ainsi que la gestion des déchetteries et des Centres de Stockage des Déchets Inertes (CSDI).

Cette lettre d'information présente les différents résultats du service de gestion des déchets ménagers.



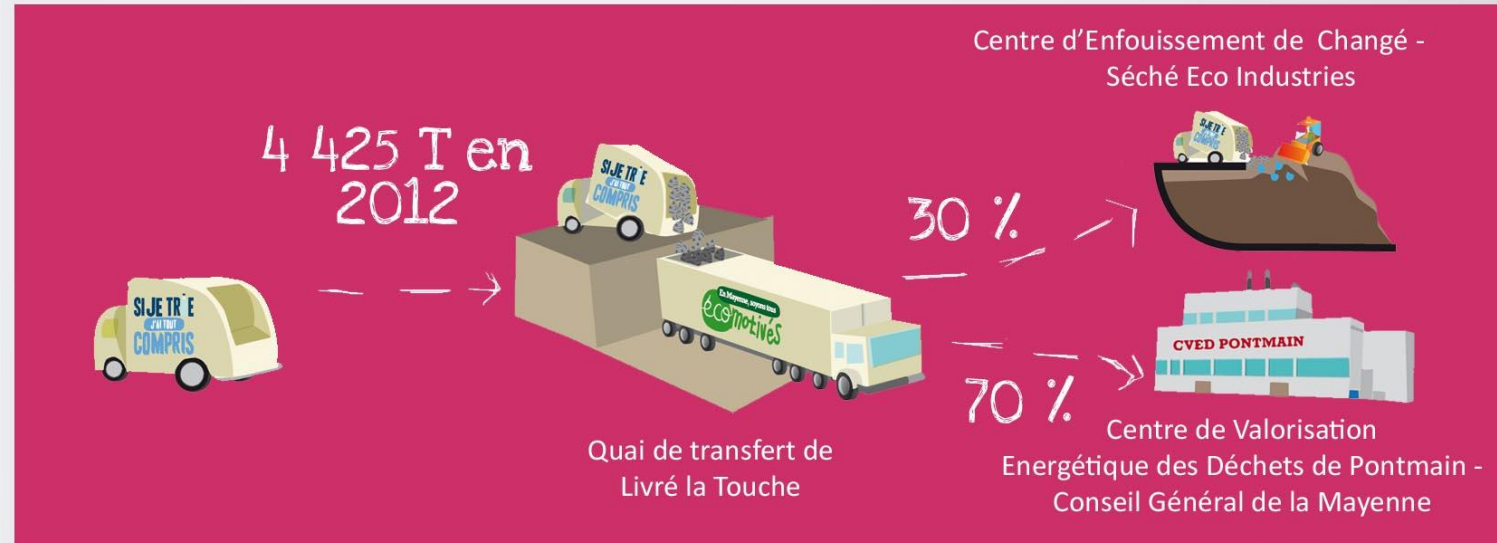
Nos ordures ménagères



L'extrait du règlement de collecte est visible sur le site internet du Pays de Craon (www.paysdecraon.fr rubrique environnement - déchets ménagers non recyclables) ou disponible sur simple demande.

En 2012, les habitants du Pays de Craon ont produit près de **156 kg/hab/an**.
Cela représente une baisse de **- 16 %** par rapport à 2011
et **- 24 %** depuis 5 ans

Cette forte baisse s'explique notamment par la mise en place de conteneurs individuels dans les zones agglomérées (8 950 foyers).



Si ma situation change (emménagement, changement dans la composition de ma famille, ...) ou mon bac est cassé ou abîmé, je pense à contacter le service environnement au **02 43 09 61 64**



350 points de regroupement
9 540 bacs individuels

Jours de collecte

Lundi : Craon

Mardi : Quelaines St Gault, Astillé, St Erblon, Senonnes, La Rouaudière, Brains-sur-les-Marches, St Michel de la Roë, St Aignan sur Roë, Fontaine-Couverte, La Roë

Mercredi : La Selle Craonnaise, St-Martin-du-Limet, St-Saturnin-du-Limet, Congrier, Bouchamps-les-Craon, Chérancé, Niaffles, Denazé, La Chapelle-Craonnaise, Cosmes, Simplé, Livré-la-Touche, Athée

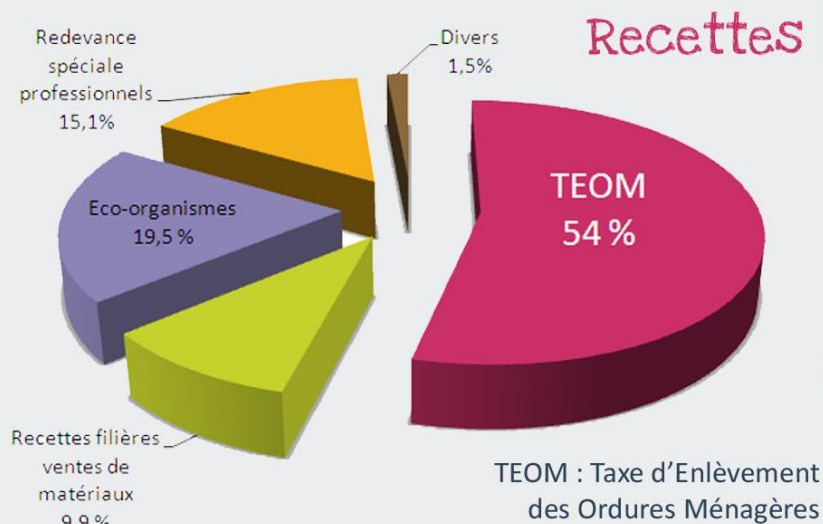
Jeudi : Courbeville, Cossé-le-Vivien, Cuillé, St-Poix, Méral, Laubrières, Gastines

Vendredi : La Boissière, Renazé, Mée, St-Quentin-les-Anges, Ballots, Pommerieux

Combien coûtent nos déchets ?

Budget 2012	Coût TTC	Coût par habitant	base théorique TEOM 100€
Ordures Ménagères	962 742 €	33.65 €	58.44 €
Collecte Sélective	185 105 €	6.46 €	11.23 €
7 Déchetteries	499 704 €	17.45 €	30.33 €
Total (17 946 T soit 633 kg/hab/an)	1 647 551 €	57.54 €	100 €

* Source : matrice Comptacoût 2012 , coût aidé



En février 2013, les élus du Syndicat Mixte du Pays de Craon ont voté le budget du service des déchets ménagers et assimilés avec un maintien du produit global de la TEOM et une diminution du taux de 2.8 %.

Pour rappel, en 2012, une réduction de 100 000 € de ce produit avait été votée.

Cette baisse a été possible grâce à l'implication de chacun dans le tri des déchets recyclables et à la baisse des quantités des ordures ménagères résiduelles traitées.

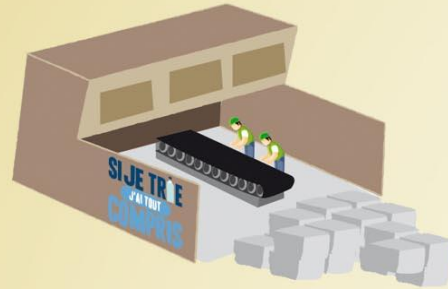
Collectivement, on a tous à y gagner !



Pensez à présenter votre bac que lorsqu'il est plein afin de réduire les coûts de gestion. Au second semestre 2012, 45% des bacs ont été présentés chaque semaine au service de collecte.

Nos déchets recyclables

2 554 Tonnes en 2012
90 KG/Hab/an



Centre de tri de Changé -
Séché Eco Industries



Filières de recyclage



Aux écoles du territoire
Des animations scolaires et des visites gratuites sont proposées aux écoles primaires sur les thématiques du tri et du compostage
Contactez-nous !

Aux associations du territoire
Des conteneurs de tri sélectif sont à votre disposition pour les manifestations locales. Contactez-nous !



275 conteneurs
75 Points d'Apports
Volontaires

Consignes de tri



Saurez-vous jeter les déchets au bon endroit ?
Déchetterie, collecte sélective ou ordures ménagères ?



Réponses :
A : déchetteries ; B : conteneur à bande jaune ; C : conteneur à bande verte ;
D : conteneur à bande jaune ; E : conteneur à bande bleue ;
F : conteneur à bande jaune ; G : poubelle d'ordures ménagères

En direct des déchetteries

En 2012, près de **10 968 T** de déchets ont été déposés au sein des 7 déchetteries soit près de **386 kg/hab/an**.
Ce chiffre est en constante augmentation chaque année.
Près de 120 000 passages ont été enregistrés cette année.

Il est à noter que l'accès des déchetteries est uniquement réservé aux particuliers le samedi.

Les professionnels peuvent y avoir accès moyennant une redevance proportionnelle aux types et volumes des déchets déposés (inférieurs à 3 m3/jour). Nous contacter pour des renseignements supplémentaires-
Service Environnement - 02 43 09 61 64

Les déchets autorisés

Les **Gravats** (pierres, déblais, briques)

La **Ferraille**

Le **Bois**

Les **Plastiques durs**

Les **Cartons** (vides, propres et pliés)

Les **Déchets Verts** (tonte de pelouse, branchages)

Le **Tout Venant** (moquette, papiers peints, polystyrène, ...)



Mais aussi ...

Les piles et batteries, les ampoules, les Déchets Electroniques et Electriques, les Déchets Ménagers Spéciaux (peintures, phytosanitaires,..),

les huiles végétales et minérales, les aérosols, les cartouches d'imprimantes, des déchets de soins, l'amiante liée, les capsules Nespresso, les crayons/feutres/marqueurs, les bouchons de bouteilles, les emballages issus de la collecte



Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ballots 0243 06 62 40		13h30-17H30		9h-12h		10h-12h 13h30-17h30
Cossé le Vivien 02 43 64 31 69	13h30-17H30		13h30-17H30	13h30-17H30	13h30-17H30	9h-12h 13h30-17h30
Craon 02 43 06 08 69	13h30-17H30	9h-12h	13h30-17H30	13h30-17H30	13h30-17H30	9h-12h 13h30-17h30
Cuillé 02 43 07 55 67		13h30-17H30				9h30-12h 13h30-17h
Renazé 02 43 70 45 02			13h30-17H30		13h30-17H30	9h-12h 13h30-17h30
St Aignan sur Roë 02 43 06 79 60				13h30-17H30		10h-12h 13h30-17h30
Quelaines st Gault 02 43 69 54 31	13h30-17H30		9h-12h			10h-12h 13h30-17h30

Le réemploi.....



vêtements propres et secs (même usés), **chaussures** accrochées par paires, **petite maroquinerie**, linge de maison, ... dans des sacs plastiques fermés

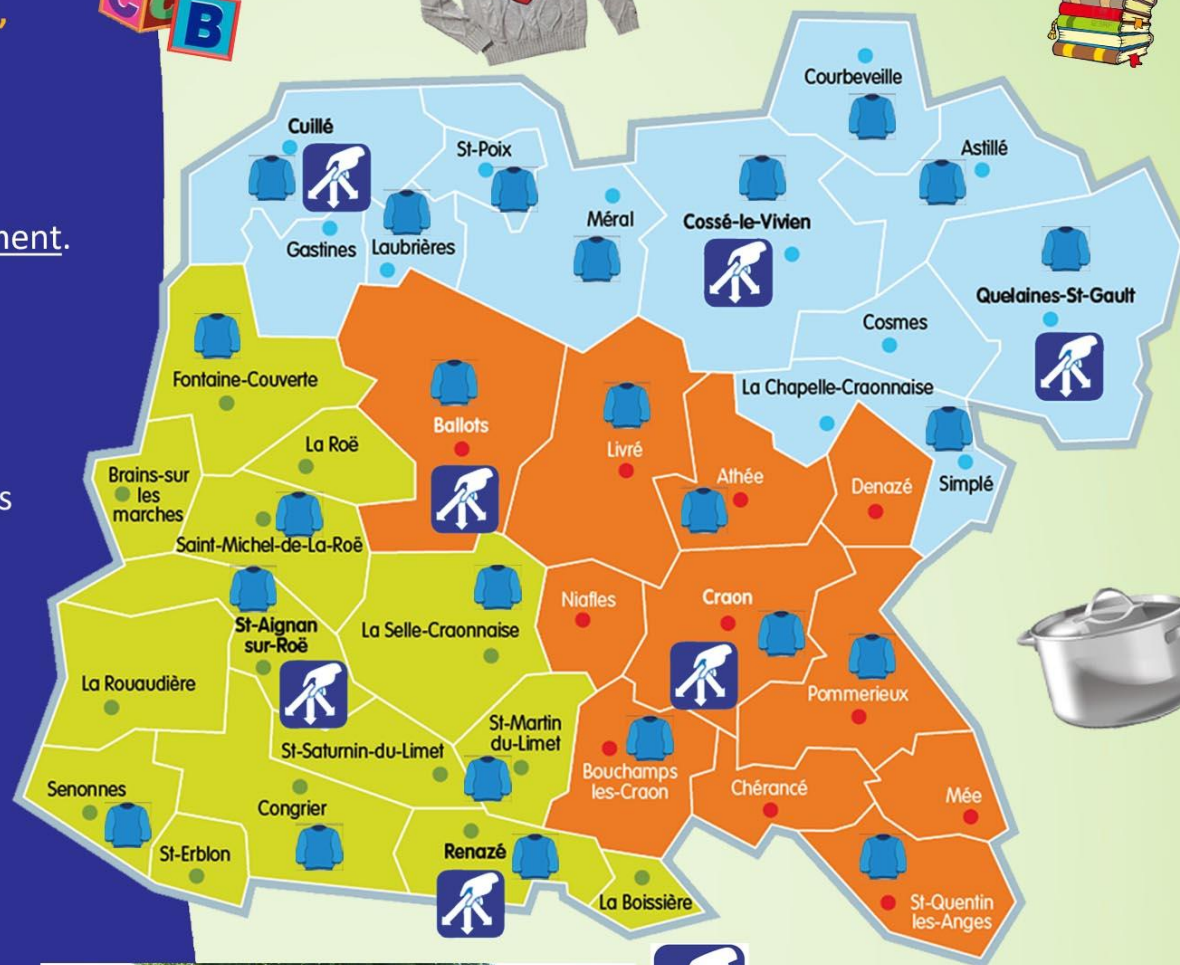
livres, mobiliers, vaisselles, luminaires, électroménagers, équipements de jardinage et de bricolages, jouets en bon état de fonctionnement.



↓
bornes Le Relais
au sein des communes et des déchetteries



↓
conteneurs Emmaüs
au sein des 7 déchetteries (pour les gros enlèvements, contacter Emmaüs qui peut venir à domicile - 02 43 07 76 51)



Les objets et textiles collectés sont ensuite **revendus** (magasins Emmaüs de Laval, Villiers-Charlemagne et magasins Ding Fring) ou **recyclés** (chiffons industriels, fabrication d'isolant thermique). Donner une seconde vie à vos objets permet d'alimenter le réseau et les actions de solidarité d'Emmaüs.

Plus d'infos sur www.emmaus53.fr et www.lerelais.org



Déchetterie



Présence d'un ou plusieurs conteneurs Le Relais sur la commune (liste détaillée sur www.paysdecraon.fr)

Jardiner au naturel...



Le Syndicat Mixte du Pays de Craon agit afin de sensibiliser et d'inciter ses usagers aux techniques de jardinage au naturel. Pour cela, il mène différentes actions et projets :

*animations scolaires,
composteurs collectifs,
démonstrations par des professionnels,
mise à disposition d'un broyeur pour
les communes, ...*



COMPOSTER



Près de 30% des déchets ménagers sont des déchets organiques facilement compostables. Le compostage permet ainsi de **réduire considérablement les quantités de déchets** à collecter, transporter et traiter tout en produisant un **engrais naturel et gratuit** utile au potager et aux plantations. En tas ou en bac, il suffit d'**alterner** les matières sèches (1/3 feuilles mortes, branchages, ...) et humides (2/3 tontes de pelouse, déchets de cuisine, ...), **mélanger** régulièrement et **humidifier** si besoin.



PAILLER

Cette technique de jardinage consiste à **recouvrir le sol de matières organiques** (feuilles mortes, copeaux de bois, tailles de haies, ...). Pour cela, il suffit de disposer les matières broyées (à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse) autour des arbres, arbustes, plantes ou légumes du potager. Cette méthode permet de **conserver l'humidité**, de **limiter le développement de mauvaises herbes**, de **réduire l'utilisation de phytosanitaires** et d'**éviter certains trajets en déchetteries**.



Démonstration de paillage à la tondeuse par Anne-Marie Nageleisen écrivain jardinier, lors du Troc Plantes des Ateliers d'Echanges du 17 novembre 2012



Le composteur collectif du collège St Joseph de Cossé le Vivien permet de récolter près de 8 kg de déchets fermentescibles par jour soit sur une année l'équivalent d'1,5 Tonnes de déchets.

RESERVATION COMPOSTEUR

Le Syndicat Mixte du Pays de Craon met des composteurs individuels à votre disposition moyennant une participation de 20 € (360 L) et 30 € (700L). Vous pouvez les réserver au 02 43 09 61 64 ou sur www.paysdecraon.fr



La réduction des déchets.....



En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets de 26 kg par personne et par an.



En donnant des vêtements qu'on ne porte plus, on peut réduire ses déchets de 2 kg par personne et par an.



En limitant ses impressions papier, on peut réduire ses déchets de 6 kg par personne et par an.



En mettant un « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres, on peut réduire ses déchets de 15 kg par personne et par an.

Le Syndicat Mixte du Pays de Craon a signé avec l'ADEME un **programme local de prévention des déchets**. Celui-ci vise à **réduire de 7% les quantités d'ordures ménagères** à l'horizon 2014 mais également à **améliorer le tri sélectif** et à **réduire la nocivité des déchets** sur le territoire.



293 kg/hab/an

- 7%



objectif
272 kg/hab/an

Les gestes que je peux appliquer au quotidien

(entre parenthèses, la quantité de déchets évités par an par habitant)

- 1 - j'utilise un **sac réutilisable** (1.5kg/hab/an)
- 2 - j'appose un **STOP PUB** sur ma boîte aux lettres (13.9 kg/hab/an)
- 3 - j'évite les produits jetables à usage unique (7.3 kg/hab/an)
- 4 - j'achète des produits **pauvres en emballages** (29.9 kg/hab/an)
- 5 - je **limite** ma consommation de papier (2.6 kg/hab/an)
- 6 - je **composte** mes restes de cuisine et de jardin (89.4 kg/hab/an)
- 7 - je lutte contre le **gaspillage alimentaire** (27.7 kg/hab/an)
- 8 - je prolonge la **durée de vie** de mes biens d'équipements (1.1 kg/hab/an)
- 9 - je favorise le **réemploi** des vêtements usagés (2.6 kg/hab/an)
- 10 - j'évite les produits contenant des substances **dangereuses**

Réduisons nos déchets, ça déborde ! rendez-vous sur www.reduisonsnosdechets.fr pour plus d'informations

Pour trouver des astuces, des gestes du quotidien, des adresses, des vidéos ou pour connaître l'actualité sur la prévention des déchets, rendez-vous sur le site départemental www.ecomotives53.fr

En Mayenne, soyons tous
écomotivés

Dans le Pays de Craon

Pour atteindre les objectifs fixés de réduction des déchets, différentes actions de sensibilisation ont été mises en place au sein du Pays de Craon.

Rétrospective 2012 ...

282 enfants sensibilisés à la gestion des déchets en milieu scolaire
4 visites scolaires de déchetteries

36 kg de polystyrène collectés dans les écoles par le biais de l'opération Noël Blanc
50 personnes sensibilisés au compostage/paillage par une professionnelle lors du Troc Plantes automnal
50 personnes sensibilisés aux achats malins au sein de supermarchés
75 élus formés sur la prévention des déchets

460 caissettes de pré-tri distribués dans les écoles et salles des fêtes des 37 communes
3 lieux d'accueil du public s'engageant dans une démarche éco-exemplaire sur la gestion de ses déchets
5.8 T de déchets de cuisine évités par la mise en place de **3 composteurs de quartier** et **2 composteurs de cantine**

6.9 T de déchets évités par la distribution de **composteurs individuels**

43 T d'objets réutilisables transmis à Emmaüs 53 par le biais des caissons de déchetteries



En 2013

En 2013, ce programme de prévention des déchets sera complété par diverses actions de sensibilisation sur le territoire :

compostage collectif, éco-exemplarité des lieux publics, sensibilisation au réemploi, ...

Vous organisez un vide grenier/troc autour du réemploi ou du jardinage ?

Nous pouvons vous proposer des animations, des démonstrations, des outils pour sensibiliser les usagers à la réduction des déchets ou pour vous accompagner dans un évènement éco-responsable

Contactez nous ! 02 43 09 61 64



10 jardineries du territoire s'engagent dans la charte «Jardiner au naturel, ça coule de source».

Celle-ci vise à réduire les usages de produits phytosanitaires et limiter les pollutions.

Pour cela, des vendeurs formés animeront des temps forts et conseilleront les clients vers des produits moins nocifs et des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



AVIS DE RECHERCHE FOYERS TEMOINS

Durant **4 mois**, ce défi simple et convivial, vise à suivre des foyers dans l'**adoption de gestes favorisant la réduction des déchets** (apposer un stop pub, boire l'eau du robinet, ...). Cette action permet d'illustrer concrètement les gestes préconisés en favorisant un effet d'entraînement auprès de tous les citoyens.

Cette opération est **ouverte à tous les foyers du territoire, quelle que soit leur taille** (personnes seules, avec ou sans enfants, ...) **et leur sensibilité à l'environnement**. Elle permet d'effectuer un bilan sur ses quantités de déchets et d'échanger avec les autres foyers sur ses habitudes de consommation. Alors n'hésitez plus et **contactez nous** au service environnement (02 43 09 61 64 ou environnement.paysdecraon@orange.fr).

L'autocollant STOP PUB

Sur le territoire du Pays de Craon, près de 21% des foyers ont affiché un autocollant STOP PUB sur leur boîte aux lettres dans le but de filtrer les publicités en papier. Cela représente 56 Tonnes de déchets évités chaque année.

Aidez-nous à améliorer ce chiffre !



Pourquoi mettre un STOP PUB ?

- ★ Pour la **protection de l'environnement** (économie d'eau/électricité/matières premières nécessaires à la fabrication des publicités, baisse des déchets à collecter et à traiter)
- ★ Pour des **raisons économiques** (baisse des coûts de fabrication/distribution/traitement imputables aux consommateurs)
- ★ La publicité **reste disponible** dans les magasins ou sur internet
- ★ La publicité encombre vos boîtes aux lettres et signale l'absence de celui qui part quelques jours



1 foyer de 4 personnes qui appose un autocollant STOP PUB c'est ...



30 kg/foyer/an de déchets évités soit 3kg/mois



9€/foyer/an économisés pour la collecte et le traitement des déchets



Des économies financières de fabrication/distribution

Des économies de matières premières

Syndicat Mixte du Pays de Craon - Service Environnement - 02 43 09 61 64
environnement.paysdecraon@orange.fr - www.paysdecraon.fr